

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner
- · (Code du produit) product ID.: REZ108
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

industriels
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services,

- artisans)
 Emploi de la substance / de la préparation: Peinture
- · Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Peter Kwasny GmbH Heilbronner Str. 96 D-74831 Gundelsheim

Tel.: 0049-(0)6269-95-20 E-mail: labor@kwasny.de

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA(France)- Tel:+33(0)1 45 42 59 59
- · national:

Centre Anti Poisons, Service de Pharmaco-Toxicovigilance et Centre Anti-poisons, Lyon Tel.: (33) 4 72 11 69 11

· K-Nr. 0001

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS05 G

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

i-butanol

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

· Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

Composants dangereux: (suite de la page 2		
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29-xxxx	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0 Reg.nr.: 01-2119484609-23-xxxx	i-butanol ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280, EUH018	10-<25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene) Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280, EUH018	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280, EUH018	5-<10%
CAS: 70657-70-4 EINECS: 274-724-2 Reg.nr.: no Reach No. availlable	acétate de 2-méthoxypropyle Flam. Liq. 3, H226; Repr. 1B, H360D; STOT SE 3, H335	<0,3%

- · SVHC -
- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
- · Substances Decrets no. 2007-457 du 25 mars 2007

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel:

CAS 34590-94-8 TMP No.84 CAS 70657-70-4 TMP No.84 CAS 78-83-1 TMP No.84 CAS 108-65-6 TMP No.84

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction -
- · Moyens d'extinction: Refroidir le récipient avec de l'eau.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision : 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

(suite de la page 3)

· 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

78-83-1 i-butanol

VLEP Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

(suite de la page 4)

106-97-8 butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene)

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

- · Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



Lorsque les travailleurs sont confrontes avec des concentrations superieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropries et agrees. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe AIP2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.

· Protection des mains:

Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Les gants sont à changer après chaque contamination.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

caoutchouc butyl, 0,7mm

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition -44 °C

(suite page 6)

Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

(suite de la page 5)

· Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

• Inférieure: 1,1 Vol % (34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)

propanol)

Supérieure: 14 Vol % (34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)

propanol)

· Point d'éclair <0°C

• Température d'auto-inflammation 270 °C (34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol)

· Température de décomposition: Non déterminé.

pH Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

·Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

• **Pression de vapeur à 20 °C:** 3.600 hPa (74-98-6 propane)

· Densité et/ou densité relative

Densité relative. 0,8 g/ml
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 95,5 %

Avec gaz propulseur.

 $\cdot VOC (EU) \qquad (<840g/l)$

95,50 % 0,0 %

Teneur en substances solides:

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

néant

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants
 Gaz sous pression
 Liquides inflammables
 Matières solides inflammables
 Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques
 néant

· Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 28.01.2025 Date d'impression: 30.01.2025 Numéro de version 1

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

(suite de la page 6)

· Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant néant · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

(suite de la page 7)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS
- · IATA AEROSOLS, flammable
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



- · Classe
 · Étiquette
 2 5F Gaz.
 2 2.1
- · IMDG, IATA



- · Class
 · Label
 2.1 Gaz.
 2.1
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant not classified
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

not classified

(suite page 9)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

	(suite de la page
No EMS:	F- D , S - U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capaci
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOL
	Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from
	class 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of cla
	2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of cla 2
1455	- -
14.7 Transport maritime en vrac conform instruments de l'OMI	
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport	t:
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	IL
Limiteu quuntities (LQ)	Code: E0
Excepted quantities (EQ)	Code. Eu
	Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC 2004//42/EG: <840g/l

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 9)

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· Substances de tableaux de maladies professionelles

Pour les tableaux de maladies professionelles français, se reporter au §3.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La fiche de données de sécurité ne peut être transmise à des tiers que pour les marques du fabricant.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D Peut nuire au fœtus.

EUH018 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

- · Service établissant la fiche technique: Product safety department
- · Date de la version précédente: 08.12.2023
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 11)

Page: 11/11

(suite de la page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 30.01.2025 Numéro de version 1 Révision: 28.01.2025

Nom du produit: Aerosol Graffiti-Entferner

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente